

**Programme du gouvernement du Canada
pour l'Année polaire internationale 2007-2008**

AVIS DE MODIFICATION À L'APPEL DE PROPOSITIONS

Date limite

Vu la nécessité de consultations plus vastes dans le but de faciliter la participation des résidents du Nord aux projets scientifiques et de recherche dans le cadre de **l'Année polaire internationale (API)**, **la date limite de présentation de propositions scientifiques et de recherche en vertu du Programme du gouvernement du Canada pour l'API est prolongée jusqu'au 31 mars 2006.**

Nous sommes conscients des efforts que de nombreuses personnes et organisations ont déployés pour respecter l'échéance originale. Le Bureau du Programme canadien de l'API serait heureux de recevoir vos demandes complètes avant la nouvelle date d'échéance; nous pourrions ainsi commencer à les traiter.

Un appel de propositions ultérieur pour des projets scientifiques et de recherche sera diffusé à la suite d'un examen des propositions reçues et de l'établissement des lacunes relativement aux priorités du Programme de l'API décrites dans l'appel de propositions lancé le 19 décembre 2005.

Nombre limite de pages

Étant donné la vaste portée et de la grande échelle des activités qui seront menées dans le cadre de l'API, le nombre limite de 10 pages pour la description en format libre des projets de recherche proposés (section 20) sera modifié comme suit :

Le nombre limite de 10 pages continue à s'appliquer aux propositions qui font intervenir **jusqu'à 10 demandeurs et co-demandeurs** sollicitant du financement (sont exclus les détenteurs d'une bourse de recherche postdoctorale, les techniciens, les commis, les adjoints administratifs ou les collaborateurs).

Les propositions qui mettent en cause **de 11 à 15 demandeurs et co-demandeurs** **pourront compter trois pages supplémentaires**, pour un total de 13 pages.

Les propositions qui mettent en cause **plus de 15 demandeurs et co-demandeurs** **pourront compter trois autres pages supplémentaires**, pour un total de 16 pages.

TOUTES LES AUTRES DIRECTIVES DE PRÉSENTATION DES DEMANDES DEMEURENT LES MÊMES QUE DANS L'APPEL DE PROPOSITIONS ORIGINAL.

Pour obtenir plus de détails, veuillez consulter le site Web du **Programme du gouvernement du Canada pour l'API**, à l'adresse www.api-ipy.gc.ca